



Caution abusive avec obligation de trouver locataires suivants

Par **Bertrand31**, le **16/07/2008** à **14:30**

Bonjour,

Rentrant en dernière année de mon école à Rouen, nous sommes sur le point de louer avec 4 amis une maison sur Rouen pour 4 mois.

La maison est entièrement meublée, il y a des lustres et autres meubles et tableaux de valeur. Le loyer s'élève à 1800€ pour 5 chambres.

Malgré la nouvelle loi, il nous demande 2 mois de loyer en tant que caution. Or, il nous a bien mis en garde que nous n'étions pas les seuls à vouloir cette maison et que les autres prétendants ne rechignent pas à payer les 2 mois de caution.

En plus, il veut que nous engagions notre caution dans le fait de lui trouver un autre locataire au bout des 4 mois pour le premier Janvier, condition sans laquelle il ne nous louerait pas la maison.

Est-il possible de se retourner contre le propriétaire si il nous retient une partie de la caution pour le motif précédent?

Je vous remercie pour vos réponses car je sens le coup douteux !